

MACHILLY

Bulletin municipal

MACHILLY

Edition: Novembre 2020

N°147

Sommaire

- 1) Mot du Maire
- 2) Vie Municipale
- 3) Info pratiques
- 4) Evènements
- 5) Vie scolaire
- 6) Agglo
- 7) Environnement
- 8) Vie associative et culturelle
- 9) Agenda
- 10) Dernière minute

Patience, patience, patience...



I - LE MOT DU MAIRE

Cela devient difficile. Les saisons passent et le COVID-19 circule toujours. Parfois, nous trouvons les mesures sanitaires incohérentes, ou trop pesantes, ou trop restrictives de nos libertés, mais plus que jamais notre liberté s'arrête là où commencent celles des autres : réduire ma liberté de sortir pour ne pas nuire et stopper la chaîne des contaminations. Et face à ces restrictions, l'actualité récente nous a encore démontré que nos libertés plus fondamentales sont toujours à protéger : notre liberté d'expression, la sauvegarde des valeurs de notre république et de sa laïcité. De même, malgré le cérémoniel allégé, rendons hommage à nos aïeux qui, il y a un siècle, sortaient de 4 ans de privations, de guerres, de mort et affrontaient à la fin de cette horreur une pandémie : la grippe espagnole causant 20 à 50 millions de morts (2.5-5% de la population mondiale). Nos modes de vie plus démocratiques et plus hygiénistes doivent mieux nous protéger que nos ancêtres, alors souvenons-nous et appliquons ces règles de vie en société et trouvons en nous optimisme et courage pour que ce moment devienne celui de la solidarité et non de la division. Projetons-nous enfin dans l'avenir en pensant aux élections du CMJ, aux cérémonies et verres de l'amitié, à la fête de la solidarité et de la liberté d'expression, aux réunions d'échanges entre citoyens...

La Maire, **Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI**

2 - VIE MUNICIPALE / Délibérations

> Consultables sur le panneau d'affichage ainsi que sur le site internet

Conseil Municipal: Septembre 2020

CHARTRE DE DÉROGATION SCOLAIRE - 2020-2021

Le Conseil Municipal a approuvé la reconduction de la charte de dérogation scolaire proposée par Annemasse Agglo, qui permet d'uniformiser les demandes de dérogation (formulaire unique) et le forfait applicable à chaque enfant. La commune de domicile d'un enfant qui bénéficie d'une dérogation scolaire est tenue de participer annuellement aux frais de scolarité. Le montant de cette participation est fixé à 180,00 €. Ce montant forfaitaire a été validé et reste inchangé par rapport à la charte précédente.

DÉSIGNATION D'ÉLUS ET RÉFÉRENTS

Sont désignés: Eve Béguin et Benjamin Willen comme représentant titulaire et suppléant à la commission locale d'évaluation et de transfert de charges (CLECT) d'Annemasse Agglo; puis Gérard Stehle désigné comme élu référent à la sécurité routière, et enfin Gaëlle Cenci et Gérard Stehle comme délégué titulaire et suppléant pour Natura 2000 des Voirons.

SUBVENTIONS AU CCAS

Le Conseil Municipal a validé le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Machilly.



Le CCAS a lui-même pu subventionner les associations suivantes (2020): association des parents dyslexiques APEDYS, ADOT74, Lire et faire lire 74, la Banque alimentaire de Haute-Savoie, De l'ombre à la lumière (déficients visuels), la Courte Echelle (aide alimentaire), l'association Comité Handisport de Haute-Savoie, Locomotive (cancer des enfants et adolescents), la Ligue contre le cancer, les Framboisines (club des aînés de Machilly). Elle finance également les colis de fin d'année aux habitants de plus de 70 ans.

USEP

La commune poursuit son partenariat avec l'USEP avec pour objectif de développer la culture sportive de l'enfant. L'USEP proposera un atelier d'une heure par semaine au long de l'année scolaire.



GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA CRÈCHE

Le marché public pour la réservation de berceaux dans une structure d'accueil de la petite enfance sera bientôt mutualisé entre les communes de Machilly, Juvigny et Saint-Cergues. Pour cela, il faut établir un groupement de commandes, par le biais d'une convention. La commune de Saint-Cergues est désignée en qualité de coordonnatrice du groupement.

Le Conseil Municipal a approuvé ce groupement de commande et son fonctionnement.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire a présenté au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement intérieur, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal, et l'approuve. Le règlement intérieur doit être établi dans les dix mois de son installation.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - REPORT DU VOTE

Les élections pour le prochain CMJ devaient avoir lieu le 7 Novembre à la mairie mais seront reportées à une date ultérieure. Compte-tenu de l'épidémie, nous ne pouvons établir une date à ce jour, mais vous tiendrons au courant. D'ici là, envoyez votre candidature en mairie.

AIDE AUX PERSONNES FRAGILES

En cette période exceptionnelle, nous sommes là pour vous soutenir et vous aider dans vos préoccupations quotidiennes.

> En cas d'urgence ou pour des déplacements indispensables, vous pouvez joindre la maire : 04.50.43.51.94 ou par e-mail : mairie@machilly.fr

> Si vous avez besoin de quelqu'un pour faire vos courses (maximum une fois par semaine), déposez votre liste en mairie, ou dans la boîte aux lettres, ou envoyez-la par e-mail. Merci de laisser vos coordonnées : nom, adresse, téléphone...

Les élus s'organiseront au mieux pour répondre à vos besoins selon un planning hebdomadaire pour les courses et au moins la veille pour les urgences de déplacements. Merci de votre compréhension.

Des masques sont distribués gratuitement aux habitants de la commune, en mairie (avec justificatif de domicile, un par personne).

2 - VIE MUNICIPALE

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie s'est tenue mercredi 11 Novembre à 10h00, devant le Monument aux Morts, en comité restreint. Seuls quelques élus accompagnaient Mme la Maire lors du discours et du dépôt de gerbe. Le public étant interdit à cause de la crise sanitaire, les citoyens ont pu suivre le déroulement de la cérémonie par vidéo, retransmise sur Facebook, et désormais en ligne sur le site de la commune.



DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur a été installé à la mairie, en extérieur, conformément aux recommandations de l'Etat. Il est en train d'être mis en service, en bas de la mairie, au niveau de la grande boîte jaune de la Poste, sur la droite.

EVOLUTION DE LA CRISE SANITAIRE



Le confinement est actuellement en place jusqu'au 1er décembre, et le gouvernement assure des messages publics régulièrement pour tenir au courant la population de l'évolution des mesures.

Vous pouvez suivre les dernières informations sur le site de la Préfecture de Haute-Savoie ou sur Santé Publique France pour les aspects sanitaires purs. Les femmes victimes de violences conjugales n'ont pas obligation de se munir d'une attestation si elles quittent leur domicile en cas de danger.

La mairie de Machilly distribue toujours des masques adultes gratuitement, sur présentation d'un justificatif de domicile, au nombre d'un par personne. Retrouvez toutes les informations et les liens (attestations dérogatoires de déplacement, préfecture, actualités...) sur la page d'accueil de notre site internet, dans les nouvelles qui défilent.

Un centre de test antigénique vient d'ouvrir à Saint-Cergues, les tests auront lieu dans les locaux de la Poste de Saint-Cergues les lundis, jeudis, et vendredis de 16h à 18h, **après prise de rendez-vous à la pharmacie.**

Vous avez un doute sur votre santé ? Testez-vous sur le site du gouvernement :

<https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/#introduction>

HORAIRES DE CONFINEMENT

ATTENTION

Afin de limiter la circulation des personnes

Durant le confinement

Ouverture au public de 8h30 à 12h

MAIRIE	AGENCE POSTALE
MARDI VENDREDI L'accueil reste disponible sur rendez-vous et par téléphone	MARDI VENDREDI SAMEDI

Contactez-nous de 8h30-17h sauf mercredi après-midi

mairie@machilly.fr / 04 50 43 51 94

NOUVEAUX HORAIRES DEPUIS SEPTEMBRE

Ils reprendront dès que la situation sanitaire sera stabilisée et que le **déconfinement aura lieu**. Au 1er septembre, nos horaires ont en effet évolués. Les horaires d'ouverture au public, qui reprendront après le déconfinement, sont les suivants:

Mairie et agence postale : lundi, mardi, vendredi > de 8h30 à 12h

Agence postale uniquement: le samedi > de 8h30 à 12h

Nous restons disponibles par téléphone tous les matins, du lundi au samedi, ou par e-mail sur mairie@machilly.fr

3 - INFO PRATIQUES

VEILLER SUR MES PARENTS



La Poste propose un service baptisé « veiller sur mes parents ». Cela permet de préserver l'autonomie et le bien-être des personnes âgées, en passant un contrat avec la Poste: le facteur passe alors régulièrement au domicile (tarif en fonction de la fréquence) et maintient ainsi un lien social avec la personne, et une téléassistance est disponible 24/24. En cas d'urgence, de besoin d'assistance, notamment sur de petits dépannages, cela permet d'assurer une sécurité pour la personne seule, et de rassurer la famille. Plus d'information sur : www.laposte.fr

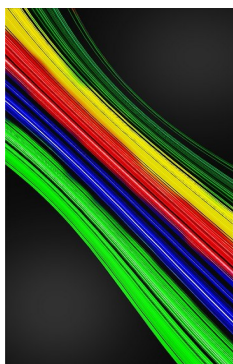
NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes nouveau sur notre commune?

Faites-vous connaître en mairie. Nous pourrions ainsi vous proposer de vous inscrire afin de vous souhaiter la bienvenue lors de la cérémonie des Vœux du Maire, de recevoir le guide du nouvel habitant, vous inscrire sur la liste électorale, et vous proposer de vous référencer si vous êtes travailleur frontalier. Nous pourrions également répondre à vos éventuelles questions pratiques. N'hésitez pas, contactez-nous par téléphone, email, ou venez nous rencontrer en mairie.



DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



Les premiers logements sont devenus éligibles à la fibre optique en septembre sur notre commune, en avance sur le planning prévu ! Toutes et tous ne sont malheureusement pas encore raccordés. Le choix d'Orange fibre était d'ouvrir l'éligibilité au fur et à mesure des raccordements, par petits groupes, et non d'attendre que tout un quartier soit éligible. Au moment où nous écrivons ces lignes seul 1/3 du village est connecté. Le reste est en cours de déploiement.

La raison de ces agendas différenciés est technique : le câblage de la fibre passe dans les réseaux téléphoniques souterrains existants, donc parfois vétustes, afin d'éviter de redéployer de nouveaux câbles. De ce fait, dans certaines parties de routes, ce matériel vétuste pose problème et nécessite un travail de raccordement supplémentaire, dans d'autres endroits il s'agit d'une maison ou d'un branchement qui peut créer un problème d'avancement, empêchant le petit groupe d'être raccordé. De ce fait, il est difficile pour Orange de nous donner un calendrier précis de l'avancement dans notre village mais cela progresse, même si cela génère frustration et incompréhension.

Des vendeurs au porte-à-porte, mandatés par Orange, vont sans doute passer promouvoir et vendre les offres commerciales d'Orange. Nous vous informons de cette nouvelle car la présence de personnes qui passent de maisons en maisons peut inquiéter.

Les habitants de la commune peuvent vérifier leur éligibilité à la fibre Orange sur : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

POLITEIA

La commune de Machilly vous propose de vous inscrire à son application, gratuite, et disponible sur Google play et Apple store. Rejoignez-nous et recevez les informations importantes de la commune directement sur votre téléphone, immédiatement quand elle est mise en ligne. Soyez alerté directement des événements importants, et dans les meilleurs délais, signalez un problème, exposez vos idées à partir de la « Boîte à idées » ou répondez à un sondage.

Inscrivez-vous!



3 - INFO PRATIQUES

QU'EST-CE QUE L'URBANISME ?

L'urbanisme est l'un des domaines majeurs qui a été décentralisé aux communes en 1983. Depuis lors, communes et groupements disposent de la compétence de principe en matière de documents d'urbanisme, d'aménagement urbain (ZAC et droits de préemption) ainsi que de permis de construire et d'autorisations et d'actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol.

Les règles d'urbanisme :

- S'imposent à tous, particuliers et administrations même lorsqu'aucune autorisation n'est requise. Leur non-respect est pénalement sanctionné.
- Ne règlent pas les problèmes de droit privé : vue, ensoleillement, servitudes de passage... Les autorisations sont toujours délivrées « sous réserve du droit des tiers ».
- Sont indépendantes des règles de construction (sauf en matière de sécurité incendie et d'accessibilité pour les établissements recevant du public ; et de sécurité pour les immeubles de grande hauteur).

Vous avez un projet de construction, d'extensions, de piscine, de clôture..., n'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie en amont pour connaître vos droits à construire. Cette première étape est essentielle, elle permet ainsi d'engager le dialogue et de faciliter l'aboutissement des projets. La présentation du projet avant tout dépôt de déclaration est bénéfique car cela permet de vérifier la cohérence du projet avec les règles d'urbanisme en vigueur : le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui est en ligne sur le site de la mairie (www.machilly.fr rubrique Services/ PLU)



En cas de travaux réalisés sans autorisation, une procédure est mise en place : Dans un premier temps, la Police Intercommunale des Voirons rédige un rapport d'information transmis au maire. Le service urbanisme envoie un courrier en recommandé avec accusé de réception pour une mise en demeure de régularisation avec une date limite. S'il n'y a pas de réponse dans le délai imparti, la Police dresse un procès-verbal qui est envoyé aux services de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Le service urbanisme reçoit sur rendez-vous. Vous pouvez contacter le service par téléphone au 04.50.43.51.94 ou par courriel à l'adresse suivante urbanisme@machilly.fr

LE MONOXYDE DE CARBONE, DANGER SANS ODEUR

Il est méconnu, mais représente pourtant la première cause de mortalité par gaz toxique en France. **Inodore, invisible et non irritant**, il provoque des maux de tête, nausées et vertiges, **et peut être mortel**.

Il provient généralement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou moteur à combustion (c'est-à-dire fonctionnant au bois, charbon, gaz, fuel, éthanol ou essence).

Pour éviter les risques, la préfecture de Haute-Savoie tient à informer ses citoyens sur les mesures à prendre: pensez à aérer régulièrement votre logement, à faire vérifier vos installations et grilles d'aération. De même, il est conseillé de ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en source de chaleur principale.



Pour plus d'information, consultez le centre anti-poison relevant de la région, un professionnel (ramoneur, chauffagiste...) ou l'Agence Régionale de Santé (ARS). **En cas de suspicion d'intoxication: aérez et évacuez immédiatement**, puis appelez le **112** (numéro d'urgence européen) ou le **18** (Pompiers) ou le **15** (Samu).

4 - EVENEMENTS

PROCHAINEMENT...

Afin de mieux nous projeter dans l'avenir, voici un récapitulatif des événements et réunions qui auront lieu quand la situation sanitaire sera redevenue normale. Ils ont été repoussés jusque-là et nous avons hâte que ces projets puissent voir le jour:

> Les élections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Un nouveau conseil verra le jour, et pourra porter ses nouvelles idées. Nous recevons toujours les candidatures des jeunes citoyens de Machilly qui souhaiteraient y participer. La date des élections n'est pas encore fixée, elles ont été repoussées à cause du confinement. Nous vous tiendrons au courant. D'ici-là, contactez la mairie pour remplir le coupon d'inscription en tant que candidat (envoi par e-mail possible pour éviter de vous déplacer).



> La Fête de la solidarité et de la libre expression: les citoyens sont invités à réaliser des créations collectives, qui orneront les plots en ciment près du lac. Une façon de décorer ces éléments et de donner de la couleur...



> Les Réunions publiques de quartiers: Elles se passeront dans votre quartier, sur place. Un moment d'échange et de convivialité où chaque citoyen pourra s'exprimer, soumettre ses idées, poser des questions.

> Les échanges citoyens: L'occasion d'aborder la vie dans la commune et de partager des idées pour dynamiser le centre du village et proposer des idées innovantes.

> Les enquêtes publiques: actuellement, l'enquête publique relative au SCOT (schéma de cohérence territorial) qui devait avoir lieu en novembre a été décalée. Nous vous informerons sur le site et les autres supports de communication des prochaines dates décidées pour lire le dossier et participer.

> Les réunions publiques d'information: sur les thèmes de la mobilité, du fonctionnement des services publics, ou autres questions pratiques. Disponibles aussi sur votre suggestion.

10 ANS DE LA BOULANGERIE BOURGUIGNON

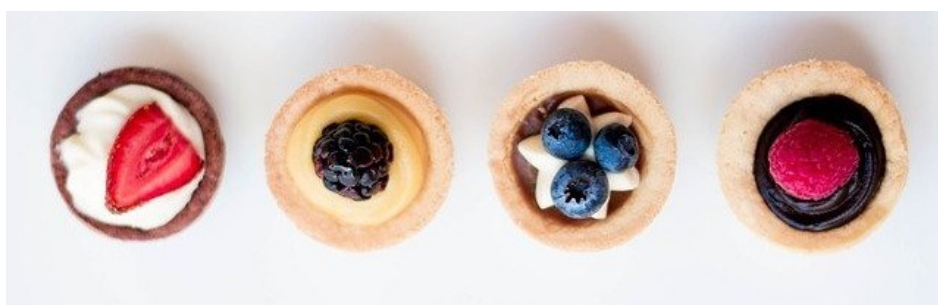
10 ans maintenant ! En 2010, Fabrice, avec sa femme Opportune, installe sa boulangerie dans le village. Après quelques années en tant que Chef Boulanger dans le quartier du Perrier à Annemasse, il décide de se lancer à son compte. Quelques recherches dans la région de Grenoble avant que leur meunier ne les informe qu'une boulangerie est à vendre sur Machilly. Fabrice connaît le village pour aller y pêcher quelque fois. Il trouve les gens accueillants. C'est décidé, ce sera ici !

"Au début, c'est normal, les habitants nous testent, mais aujourd'hui ils me font confiance et jouent le jeu pour toutes les nouveautés que je leur propose". A leur installation, ils sont trois travailleurs (ils reçoivent de l'aide du papa de Fabrice), alors qu'aujourd'hui ils sont épaulés par une vendeuse et deux apprentis.

10 ans après, la passion est toujours là. La pêche moins, il n'en a plus le temps. En plus du sommeil et de quelques escapades en France pour retrouver leurs familles, Fabrice s'autorise un cours de "Strong" tous les lundi soir avec le foyer rural, pour évacuer tout le stress de ce métier passionnant mais éprouvant.



Dans 10 ans ? Toujours autour du fournil et du comptoir, mais ils espèrent un espace plus approprié à leur activité, dans le nouveau quartier de la gare.



5 - VIE SCOLAIRE

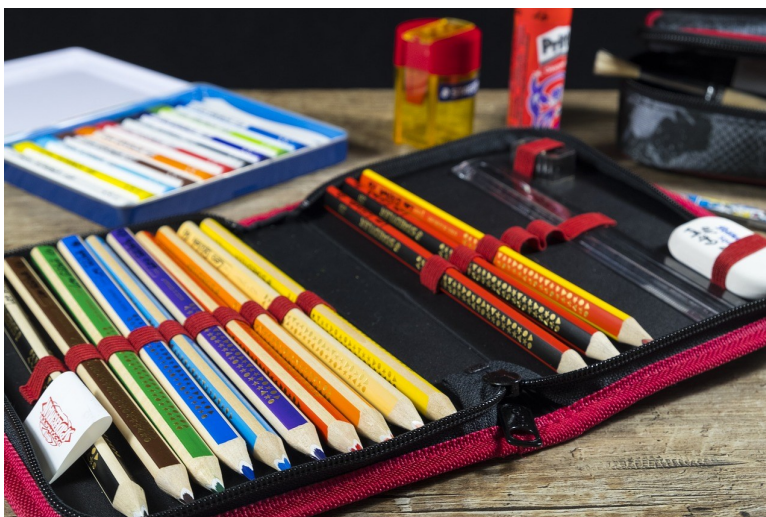
INFORMATION SUR LA CARTE SCOLAIRE

Une réunion s'est déroulée vendredi 11 septembre 2020 en mairie avec les différents partenaires (département, Thonon Agglo, Annemasse AGGLO, conseillers départementaux) concernant la modification de sectorisation pour la commune de Machilly.

La sectorisation de Machilly sur le collège de Bons-en-Chablais permettra de gagner en moyenne 70 minutes de temps de transport par jour par collégien.

Temps de transport pour se rendre au collège de Ville-la-Grand : 45 mn contre 10 mn pour se rendre à Bons, soit un gain de 35 mn par trajet.

Compte-tenu que l'impact sur la mixité sociale est quasi nul car 84% des collégiens de Machilly en 2019 sont déjà au collège de Bons, que le nombre d'enfants de Machilly n'est pas assez nombreux pour impacter les chiffres d'ensemble des 2 collèges et que le collège Paul Langevin atteint également sa capacité d'accueil maximale, les conseillers départementaux en charge du dossier sont favorables à ce changement de secteur, de manière provisoire (rentrée 2021-2024) jusqu'à la rediscussion de la carte scolaire lors de la construction du collège de Saint-Cergues.



La procédure de validation de ce changement de sectorisation est en cours. Un courrier sera envoyé prochainement aux parents d'élèves et de collégiens afin d'expliquer les implications pour la rentrée 2021.

La réunion d'information publique initialement programmée ne pouvant être maintenue, compte-tenu du contexte sanitaire, ce courrier d'information permettra de dialoguer et d'échanger autour de l'impact de ce changement pour les habitants de Machilly.

6 - AGGLO

PRIME CHAUFFAGE AU BOIS

Avec la Prime Chauffage Bois, Annemasse Agglo s'engage pour préserver la qualité de l'air en luttant contre les particules fines dues au chauffage individuel au bois. **Les habitants d'Annemasse Agglo peuvent désormais bénéficier d'une prime de 2000€ (au lieu de 1000€) en fonction des revenus du foyer.**



La prime de 2000€ est octroyée sur justificatif aux personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH—Agence Nationale pour l'Habitat (plafonds consultables sur le site web de l'agglo).

Ceci pour encourager les habitants de son territoire à remplacer leurs appareils de chauffage vétustes, donc polluants (insert, cheminée...) par un appareil moins polluant. Depuis le lancement du dispositif, plus de 300 dossiers ont

déjà été reçus.

Information et dossier à télécharger, sur le site de l'agglo: www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/logement/prime-chauffage-bois

Contact: 04.50.87.83.00 ou par **e-mail:** contact@annemasse-agglo.fr

ENSEIGNEMENT MUSICAL

Le transfert de compétence à l'Agglo a été effectué au 1^{er} juillet 2020. Les sites existants subsistent. Pour les familles, ce transfert se traduit par l'application du quotient familial pour le tarif des cours de musique et pour les professeurs afin d'assurer une meilleure prise en charge de leur statut.

L'ESCALE—ACCUEIL DE JOUR DES LE 23 OCTOBRE

L'Accueil de jour l'Escale déménage dans de nouveaux locaux à rouvrira ses portes dès le 23/10, intégrée à la Maison des Solidarités, situé au 1 rue de la Ménoge à Annemasse. Cela permettra d'offrir un lieu d'accueil de qualité, et de regrouper l'Accueil de Jour, les Abris hivernaux familles et les personnes isolées (qui ouvriront au 1^{er} novembre 2020) ainsi que les Restos du Cœur (qui déménageront courant janvier 2021).

7—ENVIRONNEMENT

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.



Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>
Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre)

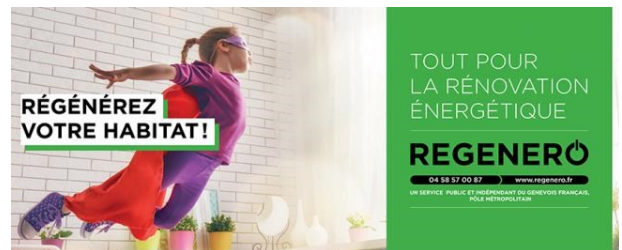
REGENERO: RENOVATION ENERGETIQUE

Vous habitez dans le Genevois français et vous souhaitez rénover votre logement pour améliorer votre confort et réaliser des économies ? Regenero vous accompagne et vous propose une assistance sur plusieurs points: renseignement, conseils technique et financier, diagnostic général, modélisation du projet, mise en relation avec des professionnels.

Pour utiliser les services de Regenero : <http://www.regenero.fr/>
Pour s'informer et consulter les aides sur votre territoire et trouver des professionnels, ou demander un échange avec un conseiller au **04.58.57.00.87**.

Ou rendez-vous dans un des points info services près de chez vous.

Regenero est un **service public** et indépendant du pôle métropolitain du Genevois français. Il est soutenu par la Région et l'ADEME.



INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT CONTAGIEUSE

De nouveaux cas du virus d'influenza aviaire ont été détectés en Europe. L'influenza aviaire est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse, qui affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer, dans sa forme hautement pathogène, une maladie pouvant aboutir rapidement à la mort. Les communes de la Haute-Savoie sont concernées par les mesures de risque « élevé » suivantes (toutes les mesures sur le site du Ministère de l'Agriculture):

- **la claustration des volailles ou protection de celles-ci par un filet avec réduction des parcours extérieurs ;**
- l'interdiction de l'organisation de rassemblements et la participation des volailles originaires des zones concernées dans les zones au risque négligeable;
- l'interdiction de transport et de lâcher de gibiers à plumes et de l'utilisation d'appelants ;
- la surveillance clinique quotidienne dans les élevages commerciaux et non commerciaux ;

Les petits détenteurs (moins de 250 volailles) doivent obligatoirement être déclarés en Mairie. Plus d'information: <https://agriculture.gouv.fr>

8- VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

OCTOBRE ROSE

Notre mairie s'associe chaque année à l'opération octobre Rose, une opération de sensibilisation au cancer du sein et à son dépistage.



Aujourd'hui, en France, comme dans de nombreux pays à niveau de vie élevé, le cancer du sein est le plus fréquent chez la femme: un peu moins d'un tiers. Par an, on dénombre 54.062 nouveaux cas et 11.913 décès. 75% des cancers du sein se déclarent après 50 ans. Il peut survenir chez l'homme, mais cette situa-

tion reste exceptionnelle, inférieure à 1%. Le dépistage généralisé par mammographie entre 50 et 74 ans est justifié par ces données d'incidence et par la modification de la densité mammaire. **Le programme de dépistage du cancer du sein est pris en charge à 100% par l'assurance maladie pour toutes les femmes de 50 à 74 ans.** Grace au dépistage, on peut le détecter lorsqu'il est de très petite taille (mammographie). On peut ainsi accroître les chances de guérison, tout en bénéficiant de traitements moins lourds: moins de chirurgie, moins de chimiothérapie. *Source et informations: la Ligue.*

Ecoute, aide et soutien: 0 800 940 939 / www.depistagecanceraura.fr



L'association HOPE de Saint-Cergues, créée en association avec un oncologue, permet aux femmes touchées par le cancer de retrouver dynamisme et joie de vivre. Hope les accompagne pour qu'elles reprennent confiance grâce à l'équithérapie et la peinture. Rencontrez d'autres femmes et retrouvez goût à la vie grâce à des activités (équithérapie, yoga, chant, ateliers écriture, nutrition...).

Contact: 150, route de la Vy du Puits, 74140 Saint-Cergues.

Téléphone: 06.60.17.79.91 ou e-mail: info@hope-association.com

ASSOCIATION DE CHASSE (« ACCA »)

Dans le but de mieux échanger avec les habitants du village, M. Poencet, président de l'association de chasse, initie le dialogue à travers cette première information.

« La chasse est une pratique très ancrée à l'ensemble des territoires de Haute-Savoie. Son but principal est de réguler la présence des grands animaux afin de limiter les dégâts qu'ils occasionnent sur les cultures mais aussi sur les routes (collision). Les chasseurs font également des prélèvements sur le gibier malade, permettant d'éviter la prolifération des maladies. L'ouverture générale de la chasse intervient traditionnellement le deuxième dimanche de septembre, et s'achèvera le 20 janvier 2021.

Sur la commune de Machilly, l'association communale de chasse agréée (ACCA) est riche de 21 membres. Elle est sans doute l'une des plus anciennes associations de la commune car elle existe sous cette forme depuis 1968.



Aujourd'hui, la chasse est très encadrée, elle est la seule activité nature qui a autant de contraintes du point de vue réglementaire. Les quotas de prélèvement des animaux sont très stricts et imposent des suivis rigoureux et une connaissance pointue de la faune sauvage. Encadrée par la Fédération départementales des chasseurs, l'ACCA organise d'ailleurs le dénombrement de la faune sauvage.

La chasse se pratique 4 mois dans l'année sur la commune. Durant cette période, la chasse s'exerce uniquement les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés. Durant la période automnale et hivernale, deux journées hebdomadaires proscrivent toutes formes de chasse : le mercredi et le vendredi. Cette réglementation est commune à l'ensemble de la Haute-Savoie. Dix pourcent du territoire communal est classé en réserve de chasse et de faune sauvage. Sur ce secteur, la chasse n'est pas pratiquée, sauf en cas exceptionnel (dégâts du gibier...). La nature est un espace de tolérance commun à tous. Le partage pour bien vivre ensemble sur notre territoire est une de nos principale volonté... »

Pour tout renseignements supplémentaires:

Olivier POENCET, président de l'association, au 06.74.07.88.07 ou
par e-mail: olivier.poencet@orange.fr / Texte: ACCA - Olivier Poencet

8- VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

LES FRAMBOISINES RECRUTENT

Les Framboisines... Sous ce nom plein de fraîcheur et de saveurs se cache le club des aînés de notre village de Machilly. Vous ne le connaissez peut-être pas? Il se réunit tous les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois dès 14h30 dans la salle des associations (derrière la mairie), et ceci durant toute l'année, à l'exception des vacances scolaires d'été.

Son activité se résume essentiellement à réunir les aînés afin de les divertir, bavarder, jouer aux cartes, à d'autres jeux de société ou tricoter.



Ces réunions sont toujours amicales, ce qui est le but principal de notre club, et chacun a la possibilité d'exprimer ses pensées et de les partager. Elles permettent aux personnes seules de trouver de la compagnie et d'être entourées de convivialité.

Le Covid-19 nous entrave tous énormément (pas seulement pour le club); auparavant parmi nos activités nous comptons la visite de la ferme du Salève, l'organisation d'un repas canadien, un loto, un troc de livres... Nous espérons vivement reprendre une activité sans limitation dès que possible.

Nous avons également mis sur pied des cours de gym douce, qui ont lieu chaque semaine, durant une heure. Le nombre de participants est limité, mais les personnes qui se sentent intéressées peuvent nous contacter.

Si cela vous fait envie, venez nous retrouver. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons! Appelez Monsieur Maurice Ducommun au 04.50.94.61.31



9 - AGENDA



NOVEMBRE MUSICAL : ANNULÉ

Samedi 07 novembre devait se dérouler le concert du festival. Malgré des aménagements prévus, la crise sanitaire a pris de l'ampleur et l'évènement n'a pas pu être maintenu.

Le jeune violoniste David Petrlik aurait du vous faire découvrir le thème « le violon de Paganini à nos jours ». Les organisateurs du festival espèrent vous proposer une belle édition pour l'année prochaine.

AUTRES MODIFICATIONS DES EVENEMENTS

- > Lotos (tous) : annulés.
- > Marché de Noël: annulé.
- > Report de la balade transfrontalière au printemps.
- > Repas des aînés: annulé.
- > Karaoké: annulé.

Ces évènements n'auront pas lieu en raison des risques sanitaires liés au covid-19. Merci de votre compréhension.

VOËUX DU MAIRE

La date du samedi 09 Janvier est retenue pour la cérémonie des Vœux du Maire. Cependant, nous ne pouvons encore évaluer la forme que prendra cet évènement, compte-tenu du contexte sanitaire. Nous communiquerons plus d'informations sur la manifestation dès que possible.



10 - DERNIERE MINUTE

ENQUETE PUBLIQUE: SCOT

Une enquête publique relatif au projet de révision du SCOT—Schéma de cohésion territorial—aura lieu du lundi 7 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 inclus. Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et adresser ses observations.

Pour consulter le dossier sur le registre d'enquête dématérialisé : www.registre-numerique.fr/revision-scot-annemasse-agglo

Pour adresser vos observations et propositions sur le registre: www.registre-numerique.fr/revision-scot-annemasse-agglo

Ou écrivez à Mme la Présidente de la commission d'enquête par e-mail: revision-scot-annemasse-agglo@mail.registre-numerique.fr

Un dossier papier et son registre sont aussi disponibles en mairie. Plus d'information sur notre site internet ou sur l'affichage public.

PERMACULTURE

« Les jardins de Nona » est un espace en plein air dédié à la permaculture. Nous recherchons actuellement des collaborateurs motivés (bénévoles) pour la finalisation d'un projet pédagogique et ludique destiné aux enfants. Cet espace permet de créer ou entretenir le lien avec la nature...

Au programme de cet automne: plantations, créations d'espaces ludiques et construction d'un poulailler. « Les jardins de Nona » cherchent également à collaborer avec des personnes ayant des connaissances en ornithologie, taille et greffes d'arbustes.

Vous êtes intéressés pour nous aider? Contactez
Pascale Jeannet au 07.82.04.06.51 ou par
e-mail : pasc.jeannet@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer !



Publication: Novembre 2020

Directrice de la publication : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Maire

Rédaction-Conception : P. PLAGNAT, G. DEREMBLE, J. BOURGEAUX, ACCA, G. CENCI, M. DUCOMMUN

Relecture: P. PLAGNAT, G. STEHLE, G. DEREMBLE, P. MEDINA

Photos: M. DUCOMMUN, G. CENCI, Novembre Musical, AA, P. JEANNET, Pixabay.